

République de Guinée



_____ Travail - Justice - Solidarité _____

**Discours de Monsieur Alphonse Charles WRIGHT,
Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des
droits de l'homme à la 21^{ème} session de
l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome**

Haye, 05 décembre 2022

Décembre 2022

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les délégués,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est pour moi et la délégation qui m'accompagne un honneur et un privilège, de participer à la 21^{ème} session de l'Assemblée des Etats Parties au Statut de Rome.

Notre présence à cette importante rencontre est la preuve de la volonté du Gouvernement de la République de Guinée, sous la conduite du Colonel Mamadi Doumbouya, Président de la Transition, Chef de l'Etat, d'œuvrer aux cotés de toutes les nations éprises de paix et de justice et engagées dans la lutte contre l'impunité.

C'est pourquoi, je voudrais profiter de cette tribune pour vous transmettre les chaleureuses salutations de Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat le Colonel Mamadi Doumbouya, dont la vision cadre parfaitement avec les missions dévolues à la Cour pénale Internationale, à savoir mener un combat sans relâche contre les actions qui déshumanisent et portent atteintes à la suprématie de l'humain telles que les génocides, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité etc...

Cette convergence de vue entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Cour Pénale Internationale doit nous amener à approfondir des réflexions sur l'émergence d'un monde tourné vers le principe de responsabilité devant tous les actes déviants posés par les uns et les autres.

Les sessions de l'Assemblée Générale des Etats Parties au Statut de Rome constituent le cadre idéal d'échanges et de réflexions au profit exclusif du principe de responsabilité qui découle des actes posés ici et là.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les délégués,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La présente assemblée se tient dans un contexte particulier pour mon pays, engagé dans un irréversible processus de refondation de l'Etat et de rectification institutionnelle depuis le 5 septembre 2021. Un processus qui a comme centralité la justice, les droits de l'homme, la réconciliation et la lutte contre l'impunité.

En effet, la situation socio-politique de la Guinée héritée par les nouvelles autorités était caractérisée par des nombreuses tares dont la corruption, la mauvaise gouvernance, la politisation de l'administration et l'instrumentalisation de la justice. Pratiques favorisées par l'impunité à outrance.

C'est pour inverser cette tendance que le Gouvernement a engagé des actions décisives notamment dans la lutte contre les crimes économiques à travers la création de la Cour de répressions des infractions économiques et financières (CRIEF) et les violations graves des droits humains.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les délégués,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Parler des violations graves des droits humains en Guinée rappelle à la conscience universelle les événements douloureux survenus à Conakry le 28 septembre 2009 dans le stade du même nom.

En effet, la Guinée s'est tristement illustrée ce jour par la répression par les autorités d'alors, d'une manifestation pacifique des citoyens exerçant un droit fondamental, garanti par tous les instruments internationaux de protection des droits de l'homme.

Au cours de ces douloureux événements, 156 concitoyens ont trouvé la mort, plus d'une centaine de femmes violées et violentées, de nombreux disparus et des blessés graves, dont certains avec des séquelles à vie.

Depuis cette date, les victimes, leurs ayant-droits, le peuple de Guinée et l'humanité toute entière attendent que justice soit rendue.

Vous conviendrez donc avec moi, qu'un Gouvernement qui se veut responsable, ne saurait laisser ces atrocités impunies.

C'est pourquoi, dès la prise du pouvoir le 05 septembre 2021, le Colonel Mamadi Doumbouya, Président de la Transition, Chef de l'Etat, a

clairement affiché son intention de faire juger toutes les personnes concernées par ces atrocités au moyen d'un procès juste et équitable.

C'est pour opérationnaliser cette volonté qu'il nous instruit de prendre toutes les mesures pour la tenue de ce procès afin de permettre à la Guinée de clôturer cette page sombre de l'histoire du pays.

C'est fort de cet engagement personnel de Monsieur le Président de la Transition, que nous avons déclaré lors de notre passage, le 12 septembre 2022, à la 51^{ème} session du conseil des droits de l'homme tenue à Genève, que le Gouvernement de Transition allait respecter un de ses principaux engagements pris devant le peuple de Guinée et la communauté internationale : Celui d'organiser le procès sur les événements du 28 septembre 2009.

Je suis heureux et fier, au nom du Gouvernement de la Transition, de vous informer que depuis le 28 septembre 2022, que les présumés auteurs, dont le Chef d'Etat d'alors, comparaissent par devant le tribunal criminel de Dixinn, dans le respect des droits de toutes les parties.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les délégués,**
- **Mesdames et Messieurs,**

C'est le lieu de remercier sincèrement, au nom de Monsieur le Président de la Transition et en celui du Gouvernement de la République de Guinée, la Cour Pénale Internationale pour son intérêt et sa collaboration hautement appréciés dans la matérialisation de ce procès.

En effet, depuis la survenance de ces événements la Cour Pénale Internationale n'a cessé d'encourager la Guinée à prendre les mesures idoines pour que ces crimes odieux ne restent pas impunis et que justice soit rendue aux victimes. Dans ce cadre le bureau du procureur a effectué de nombreuses missions en Guinée pour s'enquérir du niveau d'avancement de l'instruction de ce dossier.

L'avènement du Colonel Mamadi Doumbouya a donné une nouvelle dynamique à la relation entre la Guinée et la Cour pénale internationale pour la finalisation de cet épineux dossier.

C'est ainsi que le 28 septembre 2022, le procès de ces douloureux événements a été officiellement lancé en présence de tous les partenaires de la Guinée. A cette occasion, un protocole d'accord a été

signé entre Monsieur le Président de la Transition et le procureur de la Cour Pénale Internationale, faisant ainsi avancer la complémentarité et la coopération entre la République de Guinée et le bureau du procureur de la CPI. La signature de cet accord a permis à la Guinée de démontrer sa détermination à respecter ses engagements internationaux et de jouer sa partition dans l'avènement d'un monde sans impunité.

Que les Nations Unies à travers la Cour Pénale Internationale trouvent ici l'expression de la gratitude du Gouvernement et du peuple de Guinée.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les délégués,**
- **Mesdames et Messieurs,**

La tenue d'un procès de cette envergure induit d'importantes charges financières pour pays surtout dans cette phase de refondation de l'Etat et de rectification institutionnelle.

Cependant des efforts substantiels sont consentis notamment pour l'organisation matérielle du procès et mais aussi dans le cadre des réparations et indemnisations des victimes.

Ainsi, le Gouvernement a pris des dispositions pour la construction et l'équipement d'un palais de justice, la promulgation des lois sur la protection des victimes, témoins et personnes à risque et sur le fonds d'indemnisation des victimes.

La création de ce fonds d'indemnisation vise à aider les victimes et leurs familles à reconstruire leurs vies.

Cependant en raison de la crise économique internationale, le Gouvernement de la République de Guinée, sollicite l'accompagnement de la communauté internationale la mise en œuvre de cet ambitieux programme de réparation et de réhabilitation.

- **Monsieur le Président,**
- **Mesdames et Messieurs les délégués,**
- **Mesdames et Messieurs,**

Le Gouvernement de la République de Guinée, fidèle à ses engagements d'installer durablement le pays dans un processus de

construction démocratique, basé sur le respect des droits de l'homme, reste disposer à collaborer étroitement avec la Cour Pénale internationale pour mener à terme ce dossier.

Il prend aussi l'engagement qu'aucun coupable de ces atrocités, ne sera épargné et qu'aucun innocent ne sera condamné.

Telle est la volonté de mon Gouvernement, du peuple de Guinée et surtout de celle de Monsieur le Président de la Transition, Chef de l'Etat le Colonel Mamadi Doumbouya.

JE VOUS REMERCIE.